

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 06 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, réunis en séance du 06 mars 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation : 27 février 2023

Mme Colette MÉTAIS est élue Secrétaire de séance.

Demande d'une aide financière : décision individuelle - (Délibération n°202303DLAS05)

Vote du Compte Administratif 2022 - (Délibération n°202303DLAS06)

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Président, qui rend compte annuellement, au Conseil d'Administration, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Approbation du Compte de Gestion 2022 - (Délibération n°202303DLAS07)

Le compte de gestion est établi par le comptable public (receveur du centre des finances de la Ferté-Bernard). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il est soumis au vote du Conseil d'Administration qui constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Affectation des résultats 2022 - (Délibération n°202303DLAS08)

Le Conseil d'Administration après avoir entendu au cours de cette séance, le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, donne son accord à l'affectation des résultats 2022, en fonctionnement et en investissement.

Vote du Budget Primitif 2023 - (Délibération n°202303DLAS09)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du C.C.A.S.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 17 avril 2023 à 17 heures.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 14 mars 2023

Le Secrétaire de séance,
Colette MÉTAIS



Le Président,
Jacques LACOCHE



Date d'affichage sous format papier
Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr.

: 14 mars 2023

: 14 mars 2023